

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY

Séance du Lundi 26 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9 (dont 2 pouvoirs)

Nombre de Votants : 11

**Etaient présents :** Mesdames AVOSCAN Brigitte, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, et Messieurs BRUN Vincent, CHABERT Nicolas, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, POIRSON Philippe

**Etaient excusés :** Mme PANNETIER Jocelyne (donne pouvoir à M. JOSSERAND Jean-Michel) ; Mme BARRO Carole (donne pouvoir à M. BRUN Vincent) ; M. DECATOR Mathieu

**Etaient absents :** M. GAGNEUX Jean-Louis ; Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil : M. JOSSERAND Jean-Michel a obtenu la majorité des suffrages et a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet :** Dépôt d'un dossier de demandes de subventions au titre :

- de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux - Etat)
- du Pacte de territoire 2024-2026 Equipements de proximité (Département)
- de l'ONAC (Anciens Combattants et victimes de guerre)

**pour le déplacement du Monument aux Morts**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet.

Le déplacement du Monument aux Morts en Centre-Bourg contribuera à renforcer la notion de centralité et amènera une touche qualitative, tout en permettant d'améliorer l'accessibilité au nouveau Groupe Scolaire. Le déroulement des cérémonies en sera grandement facilité et sécurisé et l'accès à la rue du Monument Aux Morts en général et en particulier pour les engins agricoles.

Monsieur le Maire rappelle que pour mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat, DETR, auprès du Département, Pacte de Territoire, équipements de proximité et autres organismes à rechercher.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subventions est le suivant :

	<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
	<b>Fonds propres</b>		4 513 €	21.45%
	<b>Emprunts</b>			
	<b>Etat – DETR</b>	<b>Valorisation du patrimoine rural non protégé</b>	8 416 €	40.00%
	<b>Conseil régional</b>			
	<b>Conseil départemental</b>		6 312 €	30.00 %
	<b>Fonds de concours CC ou CA</b>			
	<b>Autres (à préciser)</b>	<b>ONAC (Anciens combattants et victimes de guerre)</b>	1 800 €	8.55 %
	<b>Sous-total subventions publiques*</b>		16 528 €	78.55%
	<b>Total Hors Taxes</b>		21 041 €	100.00%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE l'opération de réalisation du déplacement du Monument aux Morts en Centre-Bourg et les modalités de financement,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.

Le Maire,



Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le : 03/07/2023  
Après affichage et publication du :  
Le Maire,  
Marc GRIMAND

